## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Février 2020

OBJET: Soutien aux services d'hospitalisation à domicile (HAD) publics du département (assistance publique-hôpitaux de Marseille, centres hospitaliers d'Aubagne et de La Ciotat, centre gérontologique départemental) et désaffectation partielle des autorisations de programme 2014 - 14058 W et 2008 - 14058 K.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'approuver le montant des désaffectations comme indiqué en annexe du rapport ;
- d'octroyer une subvention d'investissement pour leur projet d'informatisation de leur services d'hospitalisation à domicile :
  - > à l'assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM) pour 59 800 €;
  - > au centre gérontologique départemental pour 22 600 €;
  - > au centre hospitalier d'Aubagne pour 18 900 €;
  - > au centre hospitalier de La Ciotat pour 18 900 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec l'AP-HM, le centre gérontologique départemental, le centre hospitalier d'Aubagne, le centre hospitalier de La Ciotat selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

## A l'unanimité

Mesdames BARTHÉLÉMY, PUSTORINO et Messieurs REY, GAZAY et BORÉ ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées